



## Procès-Verbal Réunion du Conseil Municipal le mardi 26 mai 2026 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE  
Bâtiment les Marronniers

### Présents :

AUBERT Charlène – CHARPINE François – CORMIER Olivier - - DUPRAZ Fabien - FOREST Christelle – GAY-LANCERMIN Maxime – MARCHAIS Marie-Lise – MEUNIER Laure - PECH Nathalie - PERRET Mélanie – PLOUZEAU Alain - SELMAN David — VAN WONTERGHEM Benjamin - WDOWIAK Monika - WROBEL David.

Excusés : DAMIAN-TISSOT Nathan (pouvoir à TAVEL Claudine) - FLEURET Anaïs (pouvoir à GAY-LANCERMIN Maxime) - TAIN Daniel (pouvoir à VAN WONTERGHEM Benjamin).

Secrétaire de séance : Laure MEUNIER.

En exercice : 19

Quorum : 10

Présents : 16

Absents : 3

Nombre de Pouvoirs : 3

### ORDRE DU JOUR de la SEANCE

#### I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026.
- I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseillers délégués
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal
- I.4. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- I.5. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (C.L.E.C.T) / C.C.L.A.
- I.6. Désignation de contribuables pour constituer la nouvelle commission communale des impôts
- I.7. Composition de la Commission de contrôle des listes électorales
- I.8. Désignation d'un élu et d'un agent pour représenter la Commune au sein du CNAS
- I.9. Conseil Municipal le 5 juin 2026 : informations sur l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs

#### II. FINANCES

- II.1. Demandes de subventions :
  - Comité des fêtes
  - Comité de jumelage
  - Comité handisport Savoie
  - Association E.C.A.L.A.
  - Association les Gosses du Lac
  - Association Alchimie
- II.2. Réhabilitation de la salle polyvalente/boulodrome : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS)

#### III. URBANISME / ENVIRONNEMENT

- III.1. Etat sur les PC / DP / CU
- III.2. Dossier de demande de modification de l'arrêté préfectoral de protection de biotope du lac d'Aiguebelette, élaboré par les gestionnaires - la CCLA et le CEN73

#### IV. PARCS DE DETENTE

- IV.1. Tarifs des entrées aux parcs de détente - saison estivale 2026
- IV.2. Convention de mandat d'encaissement des recettes de billetterie pour la plage de Bon Vent

#### V. INFORMATIONS

## I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

### I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux le 19 mai 2026. Une remarque a été formulée par Madame PECH, Messieurs VAN WONTERGHEM, TAIN ET CORMIER sur le point III.1 – création d'un poste de policier municipal :

*« Pour que les échanges soient bien compris, il nous semblerait cohérent que les questions qui ont amené ces réponses apparaissent également, même de manière simple. Cela permettrait de mieux comprendre le contexte des échanges »*

Les questions ont été portées au procès-verbal.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

### I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué

- **N°3 – Culture, Bibliothèque, Inclusion, Jeunesse – Monika WDOWIAK**

*1<sup>ère</sup> réunion le 21/04*

- Cinéma de plein air : dimanche 23.08 : annulé à ce jour, en attente d'une nouvelle date.
- Animation BIB'EN SCENES le 22.05.2026 : 27 personnes présentes malgré le beau temps
- Bibliothèque municipale : projet de créer un fonds de livres franco-italiens.
- Atelier interconnaissances à la rentrée.
- Conférence « les bibliothèques d'aujourd'hui » le 25.06.2026 avec Lionel DUJOL.
- Rapport d'activité des bibliothèques au niveau national à la rentrée.

- **N°6 – Transition énergétique, Adaptation au changement climatique & environnemental – David SELMAN**

*1<sup>ère</sup> réunion le 04.05*

- Feuille de route : transition énergétique, végétalisation des espaces et économie circulaire.
- Installation photovoltaïque Maison des Associations : dossier chez Enedis mise en marche mi-juin.
- Ombrières parking salle polyvalente : proposition de l'offre à étudier en commission.
- Rénovation salle polyvalente\_boulodrome : dossier de consultation attendu cette semaine. Le PC a été accordée. Quelques diagnostics restent à effectuer début juin.
- Centrale solaire sur l'ancienne décharge des Bottières : échange prévu avec nouvel opération sur le projet.
- Projet de distribution d'arbres aux nouveaux arrivants en septembre : modalités à rediscuter.

- **N°4 – Urbanisme, PLU, Voirie & réseaux, Bâtiments – David WROBEL**

*réunion le 26/05*

- Prise de connaissance des PC déposés ce mois.
- Réhabilitation Collège de l'Epine : réunion le 26.05 avec les services du département pour présentation des projets de 3 équipes de maîtrise d'œuvre. La réhabilitation devrait voir le jour d'ici 5 ans.
- Voirie : opportunité d'une étude relative au volume de circulation sur différentes zones de la commune. Cette étude permettrait de planifier et hiérarchiser les travaux d'aménagement mobilité, pour donner suite à plusieurs demandes d'habitants.
- Sentier de la Pomme : réflexion sur l'extension du sentier en utilisant les chemins ruraux praticables ou à ouvrir.  
>> matinée nettoyage des chemins à planifier.

- **N°9 – Numérique – Maxime GAY-LANCERMIN**

*réunion à venir*

Prise de connaissance des contrats informatiques et numériques des services de la mairie.

- **N°5 – Communication, Signalétique – Charlène AUBERT**

- Gazette : à l'impression pour une distribution sur la 2<sup>ème</sup> semaine de juin.

- **N°8 – Commerce & artisanat, Marché, Agriculture – François CHARPINE**

- AG de l'ECALA le 06.05.206 : présentation du livret et discussion autour de l'animation de décembre. Moment de convivialité et d'échanges avec les membres de la commission communale à organiser en septembre.
- Marché : Place des 4 saisons à ouvrir aux commerçants.



- **N°2 – Associations sportives & culturelles, Animations, Espaces verts, Forêt– Fabien DUPRAZ**
  - Rendez-vous des Beaux Jours vendredi 29.05 à 16h30 sur la Place des 4 saisons.
  - Fête de la musique : comme l'année précédente, l'association ALCHIMIE aura en charge la sonorisation de l'évènement.
  - 14 juillet : recherche de bénévoles à partir de 16h.
- **N°7 – Mobilité – Marie-Lise MARCHAIS**
  - Sujets à venir : suppression des places de stationnement aux passages piétons au 31.12.2026 ; concertation à mettre en place avec les commerçants et les habitants. Piste à étudier : création de stationnements en zone bleue.
  - Stand « services mobilité » au forum des associations pour une meilleure information aux habitants.
  - Pôle échange multimodal : en attente financements européens.
- **N°1 – Finances, Travaux ; Patrimoine bâti & naturel, PCS, Sureté, Sécurité – Claudine TAVEL**
  - Plages : week-end de Pentecôte avec beaucoup de visiteurs. Incivilités et substances illicites malgré la présence de l'ASVP et des services de la gendarmerie. Intervention de la fourrière. Préfecture avisée à la suite de la découverte de bonbonnes de protoxyde d'azote >> des contrôles seront mis en place.  
Beaucoup de déchets sauvages ; les services techniques sont intervenus sur ces 3 jours dès 6h du matin.
  - Sécurité – vidéo protection :  
Pour répondre aux questions écrites formulées par Madame Nathalie PECH et Messieurs Olivier CORMIER, Daniel TAIN et Benjamin VAN WONTERGHEM le 26.05.2026, ci-dessous :

#### 1. La temporalité du projet

*La commune va connaître deux évolutions majeures à très court terme :*

- la création d'un poste de policier municipal / environnement en octobre 2026 ;
- l'installation prochaine de la nouvelle brigade de gendarmerie.

*Ces deux dispositifs vont nécessairement modifier la présence humaine sur le terrain et potentiellement les problématiques de sécurité identifiées dans le diagnostic.*

Question : *Ne faudrait-il pas attendre de mesurer l'impact concret de ces deux évolutions, afin de déterminer si elles entraînent — ou non — une diminution des différents délits, avant d'engager un investissement aussi structurant, et de réévaluer ensuite objectivement les besoins ?*

#### 2. La sécurisation des écoles

*Si la sécurité des écoles fait partie des préoccupations, il existe peut-être des solutions plus ciblées, plus efficaces et moins coûteuses que la vidéoprotection généralisée.*

*Par exemple, des dispositifs comme My Keeper permettent d'améliorer la sécurité des établissements scolaires et de l'ensemble de la communauté éducative avec une réponse adaptée aux risques spécifiques.*

Question : *plutôt qu'un dispositif global de vidéoprotection, ne faudrait-il pas étudier des solutions dédiées pour les écoles, potentiellement plus efficaces et financièrement plus proportionnées ?*

#### 3. Une réflexion à l'échelle de la CCLA

*Le diagnostic insiste sur les flux entrants et sortants, les véhicules et des comportements dépassant largement le périmètre communal.*

*Si c'est bien le cas, une réponse strictement communale risque simplement de déplacer les problématiques vers les communes voisines — ce qu'on appelle souvent un effet plumeau.*

Question : *une réflexion à l'échelle de la communauté de communes n'aurait-elle pas plus de sens, avec un maillage plus cohérent, potentiellement plus efficace, et des coûts mutualisés, sachant qu'une partie des caméras serait dédiées à la protection estivale des plages ?*

#### 4. Un véritable débat démocratique

*Compte tenu des enjeux financiers, éthiques, organisationnels et politiques, il nous semblerait sain que ce sujet soit pleinement débattu en conseil municipal. nous souhaitons travailler dans ce sens.*

*Cela permettrait :*

- à l'ensemble du conseil municipal de s'approprier le dossier ;
- d'examiner collectivement plusieurs scénarios ;
- d'évaluer d'autres solutions possibles ;
- et de préparer de manière plus éclairée la future réunion consultative.

Question : *ce dossier pourrait-il faire l'objet d'un véritable débat en conseil municipal avant toute orientation définitive ? Avez-vous l'intention d'en débattre également avec les citoyens et/ou de proposer un sondage à la population ?*



Madame le Maire apporte les compléments suivants :

- le rapport est un diagnostic technique obligatoire pour obtenir des financements si le projet est mené à son terme.
- la vidéo protection n'est pas de la vidéo surveillance : le visionnage n'est admis qu'aux personnes habilitées, notamment le policier municipal, le maire et les adjoints au maire disposant de l'accréditation nécessaire et sous réserve d'une réquisition ; personne ne sera devant l'écran pour surveiller les allées et venues de chacun. Les enregistrements sont supprimés automatiquement tous les mois.
- la vidéo protection concernerait les grands axes routiers et les abords des écoles afin de boucler le maillage avec Pont de Beauvoisin, Yenne et St Genix Les Villages.

S'en suit un échange entre l'ensemble des membres du conseil municipal duquel ressort que :

- le dispositif MY KEEPER n'est qu'un dispositif d'alerte,
  - la réflexion se fera à l'échelle de la CCLA mais la vidéo protection relevant du pouvoir de police du Maire, chaque commune en a la charge ; en revanche la mutualisation serait possible au niveau du marché public,
  - le nombre de dispositif pourrait être redéfini en fonctions des besoins et de leurs spécificités,
- Olivier CORMIER souligne le désengagement de l'Etat puisque cet outil est à l'usage des gendarmes, donc de l'Etat, mais que la charge en revient aux communes,
- des interrogations ont été soulevées au sujet du cout et des modalités de l'entretien, de la maintenance et des modalités de gestion du dispositif. En réponse, il a été précisé qu'un protocole spécifique sera mis en place.

Pour conclure, Madame le Maire informe que des réunions publiques seront organisées et que d'autres échanges en conseil municipal auront lieu avant la proposition d'adoption du projet et qu'il n'est pas prévu de consultation type référendum

- Liaison douce Les Bottières : toujours en attente de l'effacement de la fibre.
- Routes de Marcieux\_Col de l'Epine : inauguration le 22.06.2026 – rendez-vous sous le préau de l'école du Bief du Moulin.

### I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal SANS OBJET.

### I.4. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal a été adressé à l'ensemble des membres du conseil le 27 mars dernier, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Comme indiqué lors de la séance du 31 mars, quelques modifications mineures sont à apporter :

- Page 10/14 Article 20- *compte administratif* sera remplacé par compte financier unique
- Page 10/14 Chapitre IV – *compte-rendu des débats et décisions*  
*Ce paragraphe sera modifié : Compte-rendu de la séance sera remplacé par procès-verbal.*
- Page 11/14 - *Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la Commune* sera remplacé par : dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal ainsi que les délibérations seront publiées sur le site internet de la commune. La liste des délibérations sera affichée à la mairie.

Le procès-verbal retraçant la session du conseil municipal sera arrêté puis validé par les élus au commencement de la séance suivante après avoir pris note des rectifications éventuelles.

Il sera publié sur le site internet de la Commune et mis à disposition du public à l'accueil de la mairie, en version papier.

Présentation de la version modifiée.

### **Décision du Conseil Municipal**

| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

### I.5. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) / C.C.L.A.

Madame le Maire informe que la CCLA a instauré une CLECT en 2020 ; cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI à fiscalité professionnelle unique.

Pour donner suite aux élections municipales et communautaires, il convient de créer la nouvelle CLECT qui sera en place sur la durée du mandat.



Elle rappelle que la commission est créée par délibération du conseil communautaire à la majorité des 2/3 qui fixe sa composition et est exclusivement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, qui seront élus au sein de chaque conseil municipal ou désigné par chacun des maires.

Une fois composée, la CLECT élit son président et un vice-président parmi ses membres.

Le Président de la CCLA a fixé, le 20 mai 2026, la composition à 10 membres => 1 représentant de chaque commune de la CCLA désigné par le maire.

Il convient de désigner le représentant de la Commune ; Madame le Maire, en tant que présidente de la commission communale des finances, se propose pour siéger à la CLECT.

#### Décision du Conseil Municipal

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

#### I.6. Désignation des contribuables pour constituer la nouvelle commission communale des impôts.

Madame le Maire expose que, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Pour une Commune de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée du Maire - président de la commission - de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La Commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques, réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Présentation de la liste des contribuables qui doivent en outre connaître la commune, être répartis sur l'ensemble du territoire et être propriétaires.

#### Décision du Conseil Municipal

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

#### I.7. Composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Madame le Maire expose que dans chaque commune est instituée une commission de contrôle qui s'assure de la régularité de la liste électorale (accès aux dossiers d'inscription des électeurs validés par le Maire et aux dossiers des électeurs radiés par le Maire) et statue sur les recours administratifs déposés par les administrés.

Pour Novalaise, avec 2 listes élues au Conseil, la commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux, répartis comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission :
  - Marie-Lise MARCHAIS
  - François CHARPINE
  - Alain PLOUZEAU
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste prêts à participer aux travaux de la commission :
  - Daniel TAIN
  - Benjamin VAN WONTERGHEM

#### Décision du Conseil Municipal

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

#### I.8. Désignation d'un élu et d'un agent pour représenter la commune au sein du CNAS.

Madame le Maire rappelle que la Commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Cette adhésion permet au personnel de bénéficier d'un large éventail de prestations dans de nombreux domaines de la vie professionnelle, familiale ou personnelle.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués.

- Délégué élu : Monika WDOWIAK
- Délégué agent : Nathalie BLAMPAIN

#### Décision du Conseil Municipal

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

#### I.9. Conseil Municipal du 5 juin 2026 : information sur l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Madame le Maire rappelle la tenue d'un Conseil Municipal le vendredi 5 juin à 19h00 pour l'élection des 5 délégués titulaires et 3 suppléants – membres du conseil - en vue de l'élection des sénateurs.

A cette occasion, Madame le Maire proposera 4 délégués titulaires et 2 suppléants et demande à Monsieur CORMIER de désigner, s'il le souhaite, un délégué titulaire et un suppléant.

Benjamin VAN WONTERGHEM a demandé s'il était possible d'ouvrir un débat sur le vote des sénateurs, au regard de ses implications en matière de politique nationale. Dans l'hypothèse où une liste unique de délégués serait constituée, il souhaitait notamment savoir si certaines orientations politiques constituaient des lignes rouges pour les membres de cette liste. Madame le Maire a indiqué qu'aucun débat ne serait engagé sur ce sujet, considérant qu'il ne relevait pas des échanges du conseil municipal. Elle a précisé que les membres de la liste d'opposition demeuraient libres de présenter leur propre liste de candidats s'ils ne partageaient pas cette position.

## II. FINANCES

### II.1. Demandes de subventions.

Madame le Maire propose de verser les subventions suivantes, en soutien aux actions de ces associations sur le territoire :

- Comité de Fêtes de NOVALAISE : 2 500 €

#### Décision du Conseil Municipal :

En raison de leur implication dans l'association, 2 membres du conseil ne prennent pas part au vote.

| VOTE | Pour : 17 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 17 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

- Comité de Jumelage : 1 500 €

#### Décision du Conseil Municipal :

En raison de son implication dans l'association, 1 membre du conseil ne prend pas part au vote.

| VOTE | Pour : 18 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 18 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

- Comité Handisport Savoie : 400 €

#### Décision du Conseil Municipal :

| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

- Association E.C.A.L.A : 800 €

#### Décision du Conseil Municipal :

| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

- Association Les Gosses du Lac : 1 500 €

#### Décision du Conseil Municipal :

| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

- Association Alchimie : 500 €

#### Décision du Conseil Municipal :

| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

### II.2. Réhabilitation de la salle polyvalente / boulodrome : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (A.N.S).

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation et de restructuration de la salle polyvalente-boulodrome dont le coût estimatif prévisionnel des travaux s'élève à 2 513 000 € HT et informe de la possibilité de constituer un dossier de demande de subvention auprès de l'A.N.S. en sollicitant l'aide financière la plus élevée possible.

Elle propose de déposer ce dossier auprès de l'ANS et sollicite l'autorisation de signer tout document relatif à ce dernier.

#### Décision du Conseil Municipal :

| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

## III. URBANISME

### III.1. Etat sur les PC / DP / CU

- PC

PETITNICOLAS Lou-Anne / ESCALLIER Léo  
PALUZZANO Jérôme/COULON A-S

Chemin de la Geai  
Les Bottières

transf. Grange en habitation  
maison individuelle



|                 |                      |                                                 |
|-----------------|----------------------|-------------------------------------------------|
| • PA            |                      |                                                 |
| SCCV LA FATTA   | La Fatta             | modification voie desserte                      |
| • DP            |                      |                                                 |
| GARUZ Giles     | Route du Banchet     | réfection toiture et façades                    |
| PAUTTE Vincent  | Allée des Cèdres     | rénovation habitation (isolation/ouvertures...) |
| MANTEL Frédéric | Route de St Alban    | panneaux photovoltaïques                        |
| SOUDAN Frédéric | Route du Gojat       | abri de jardin et carport                       |
| BELLEMIN Hervé  | Route du Collomb     | installation photovoltaïque                     |
| • CU            |                      |                                                 |
| Maître BOBINEAU | Route de la Crusille | CU d'information                                |
| Maître VINCENT  | Chemin de Bordon     | CU d'information                                |

### III.2. Dossier de demande de modification de l'arrêté préfectoral de protection de biotope du lac d'Aiguebelette, élaboré par les cogestionnaires, la CCLA et le CEN 73

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) partage la gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Lac d'Aiguebelette avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie.

Les parcelles et le périmètre de la RNR recoupent pour partie le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) du Lac d'Aiguebelette.

Les deux cogestionnaires ont éprouvé plusieurs difficultés et constats qui ont justifié d'engager une réflexion visant à proposer une actualisation de l'APPB, démarche plus simple et rapide que la modification de la RNR.

Plusieurs réunions se sont tenues en 2022 et 2023 avec les gestionnaires, les services de la DDT et le club et école de parapente.

Le projet de modification de l'APPB a été évoqué au sein de la CCLA en commission lac & environnement le 28/02/2023 et en bureau communautaire le 02/03/2023.

Les principales modifications souhaitées consistent à :

- Supprimer l'article concernant les équipements et l'utilisation du marais dit du Gua à Nances car ces équipements ont été retirés lors de la restauration de ce marais (en 2016)
- Interdire la pénétration derrière le piquetage qui a été modifié récemment
- Rendre plus clair ce qui concerne la gestion forestière « raisonnée »
- Ajouter l'interdiction de survol de drones et l'hydre-modélisme
- Définir une zone délimitée autorisant l'atterrissage des parapentes
- Modifier le périmètre de l'APPB (suppression de certaines surfaces artificialisées, intégration de zones nouvellement piquetées...).

Le dossier de demande de modification de l'APPB a été transmis à chaque conseiller, le 21/05/2026, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Il convient de délibérer sur le projet du nouvel APPB du Lac d'Aiguebelette.

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE          Pour : 19          Contre : 0          Abstention : 0          Total : 19

## IV. PARCS DE DETENTE

### IV.1. Tarifs des entrées aux parcs de détente – saison estivale 2026.

Madame le Maire informe qu'il convient d'approuver les tarifs pour la saison estivale 2026 et pour lesquels il n'est proposé aucune augmentation, soit :

|                                                                                                           |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, <b>du lundi au vendredi</b>                   | 1.00 €  |
| Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, <b>les samedis, dimanches et jours fériés</b> | 2.00 €  |
| Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, <b>du lundi au vendredi</b>                          | 2.5 €   |
| Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, <b>les samedis, dimanches et jours fériés</b>        | 4.00 €  |
| Carte d'abonnement pour 15 entrées                                                                        | 35.00 € |
| Tarif journalier pour stationnement moto sur parking de la plage                                          | 1.00 €  |
| Tarif journalier pour stationnement vélo sur parking de la plage                                          | Gratuit |
| Tarif journalier pour les groupes* avec un minimum de 10 personnes                                        | 2.00 €  |

Par personne et quel que soit l'âge

*\* Le tarif GROUPE ne s'applique qu'aux centres de vacances, associations, loisirs et sociaux – hors samedis, dimanches et jours fériés.*

Par l'intermédiaire de Monsieur Benjamin VAN WONTERGHEM, Monsieur Daniel TAIN réitère sa demande de tarifs sociaux et de tarifs pour les personnes venant aux parcs à vélo.

Madame le Maire réitère sa réponse : dans les 2 cas, existence des cartes résidents.

**Décision du Conseil Municipal :**

| VOTE | Pour : 18 | Contre : 1 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

Madame Nathalie PECH suggère une communication expliquant l'emploi des recettes perçues aux entrées (gestion des déchets, de la surveillance ...) car les usagers n'ont pas toujours conscience de l'impact des incivilités sur le budget dédié aux plages.

Madame le Maire rappelle qu'il est possible de consulter les documents budgétaires et l'ensemble des membres du conseil admet qu'une présentation sous forme de camembert serait intéressante.

**IV.2. Convention de mandat d'encaissement des recettes de billetterie pour la plage de Bon Vent.**

Madame le Maire rappelle que, depuis 2024, l'encaissement des recettes de billetterie de la plage de BON VENT est confié à l'entreprise J.OPS SERVICES, qui encaisse ainsi l'intégralité des recettes de billetterie de la plage de BON VENT et reverse l'intégralité des sommes perçues à la Commune.

La rémunération de l'entreprise J OPS SERVICE est définie dans le cadre du devis accepté.

La convention de mandat d'encaissement étant conclue pour une période donnée, il convient d'en approuver une nouvelle s'appliquant du 13 juin 2026 au 30 août 2026 inclus.

**Décision du Conseil Municipal :**

| VOTE | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 19 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
|------|-----------|------------|----------------|------------|

**V. INFORMATIONS**

- Rappel du Rendez-vous des Beaux Jours le 29/05 à 16h30 – Place des 4 Saisons
- Rappel de l'inauguration Routes de Marcieux\_Col de l'Epine le 22/06
- Rappel de la soirée cohésion\_élus le jeudi 04/06
- Conditions de température dans les écoles : Benjamin VAN WONTERGHEM a attiré l'attention du conseil sur les fortes chaleurs constatées dans les classes et sur leurs conséquences pour les élèves et les enseignants. Il demande si des moyens sont envisagés pour pallier cette problématique.

En réponse, Madame le Maire a indiqué que le bâtiment avait été conçu de manière à limiter les effets de la chaleur. Elle a précisé que, pour l'école élémentaire, les enseignants avaient la possibilité d'utiliser les salles situées sur le versant nord du bâtiment lorsque les températures deviennent trop élevées. Concernant l'école maternelle, elle a rappelé que des stores et volets roulants avaient été installés afin d'améliorer le confort thermique des locaux.

Séance levée à : 22h41.

Le Maire, Claudine TAVEL

Le Secrétaire de séance, Laure MEUNIER